



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

¹ Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.

CF: 3032

Nom de l'établissement : UNI Sciences II

Adresse de l'établissement: Quai Ernest-Ansermet 30, 1205

Année du diagnostic : 2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ¹	Remarques	échéances
1er sous-sol	Couloir gauche, Archives 031-032-033-034-035, Couloir centre, S 6, S 25, S 14 Chauffage S 15 - S 16, S 17, S 18, S 26, S 27, S 29, S 30, S 31, S 34, Locaux café, Dégagement, Couloirs autour auditoire, Couloir droite, 001, 002, 004, 005, 006	Calorifuge enveloppe plâtrée, compris bouchons et/ou bitumeux	Moyen terme		2026
Rez inférieur	Couloir droite, S 012, S 013, S 014, S 014, S 015, Ventilation P NI 13, S 017, S 018, S 018, S 020, 022, 023	Calorifuge enveloppe plâtrée, compris bouchons et/ou bitumeux	Moyen terme		2026
Rez supérieur	Local ventilation côté bibliothèque, Couloir vers bibliothèque, Local ventilation côté WC H, hall et couloirs du centre, Couloir de droite, R1, Ventilation P R 1, R2, R3, R4, R5, R6, WC, Ventilation P 3, R24	Calorifuge enveloppe plâtrée, compris bouchons et/ou bitumeux	Moyen terme		2026
1er	Couloir, 101, 102, 103, 104, 106, 107, Ventilation P .1 1, 109, 110, 111 et 111B, 112, 113, 114, 115, 115B, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, Ventilation P 1. 2, 132, labo 1, 04, labo 1. 05, 142/144, 148, Ventilation P 1.3, 150, 152, 154, 156, 162, 166, 168	Calorifuge enveloppe plâtrée, compris bouchons et/ou bitumeux	Moyen terme		2026
2ème	Couloir, 201, 202, 203, 204, Ventilation P .2, 206, 207, 208, 209, 209, 211, 212, 213-215, 214, 216, 218, 219, 220, 221, Ventilation P 2. 1, 222, 223, 224, 226, 228, Ventilation P 2. 2, 230, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 240, 241, 242, Ventilation P 2.3, 243, 244, 245, 249, 262, 268, 272, 280	Calorifuge enveloppe plâtrée, compris bouchons et/ou bitumeux	Moyen terme		2026
3ème	Couloir gauche et centre, 3 301, 3 304, 3 306, 3 308, 3 310, Ventilation P 3, 3 314, 3 315, 3 319, 3 321, 3 322, 3 323, 3 324, 3 325, 3 327, 3 333, 3 338, Ventilation P 3 2, 3 346, 323 chambre froide, 342, chambre froide, Couloir de droite, 341, 343, 345, 346, 347, Ventilation P 3.1, 352, 368	Calorifuge enveloppe plâtrée, compris bouchons et/ou bitumeux	Moyen terme		2026
4ème	Couloir, 4 405, 4 406, 4 410, Ventilation P 4, 4 416, 4 418, 4 421, 4 424, 4 429, 4 432, Ventilation P 4 2, 4 464, 4 464, 4 468, Ventilation P 4. 1, 4 478, Ventilation P 4	Calorifuge enveloppe plâtrée, compris bouchons et/ou bitumeux	Moyen terme		2026
5ème	Couloir, 4 405, 4 406, 4 410, Ventilation P 4, 4 416, 4 418, 4 421, 4 424, 4 429, 4 432, Ventilation P 4 2, 4 464, 4 464, 4 468, Ventilation P 4. 1, 4 478, Ventilation P 4	Calorifuge enveloppe plâtrée, compris bouchons et/ou bitumeux	Moyen terme		2026
1er sous-sol	0, 009, local pompes	Conduit fibro-ciment	Long terme		2031
Rez supérieur	Bibliothèque Toilettes, Local ventilation côté WC H hall et couloirs du centre, Couloir de droite, WC	Conduit fibro-ciment	Long terme		2031
1er	Couloir, WC, Ventilation P 1. 2, WC	Conduit fibro-ciment	Long terme		2031
2ème	Couloir, WC, Ventilation P 2. 1, WC	Conduit fibro-ciment	Long terme		2031



3ème	Couloir gauche et centre, WC, Ventilation P 3 2, Couloir de droite, WC	Conduit fibro-ciment	Long terme	2031
4ème	Couloir, WC, Ventilation P4 2, WC	Conduit fibro-ciment	Long terme	2031
5ème	Locaux ventilation	Conduit fibro-ciment	Long terme	2031

Si aucun élément contenant de l'amiante pouvant contraindre une utilisation normale du bâtiment n'a été repéré, en cas de travaux il sera néanmoins obligatoire de réaliser un diagnostic avant-travaux



Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.